



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Projet PROMESSE - PAQ 4C 2019

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA FORMATION DES FORMATEURS EN LOGICIELS DAO/CAO

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité (désigné ci-après « PROMESSE ») financé en partie par l'accord de prêt n° 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana a bénéficié d'un projet PAQ-4C

Dans ce cadre, L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana se propose de confier à un organisme la mission de former des cadres de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana en logiciels DAO/CAO.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la mission sont la formation et la préparation à la certification des enseignants de l'ISET de Siliana en logiciels de DAO/CAO. Ces objectifs sont regroupés dans le tableau qui suit :

Articles	Désignation	Quantité
1.	REVIT STRUCTURE	05
2.	REVIT BIM	05
3.	CIVIL 3D	05

3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION

Des enseignants de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana.

4. LIVRABLES

- 1) Un plan détaillé du contenu des formations
- 2) Supports pédagogiques utilisés lors des formations en papier et sur support numérique
- 3) Un rapport final d'exécution du programme : certification préparée, dates des sessions organisées, nombre de jours, noms des enseignants présents

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana. Une fois

validés, tous les rapports seront remis à L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission à L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

5. DELAIS D'EXECUTION

La date de démarrage de la mission sera fixée à l'occasion des négociations à convenir avec l'organisme sélectionné et ne doit pas dépasser la fin du mois de Décembre 2021. A la demande du chef du projet ou de l'établissement, des réunions de suivi peuvent être organisées.

6. QUALIFICATIONS DE L'ORGANISME

Peuvent participer à ce projet les organismes ayant :

- Centre de formation certifié par le fournisseur d'origine du Produit
- Formateur expert produit.
- Formateur Certifié Produit dans son domaine d'expertise

7. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature
- Références récentes et pertinentes en missions similaires
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
- Curriculum Vitae des formateurs

8. PASSATION DE LA CONSULTATION

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir sous plis fermé par voie postale recommandé ou par dépôt direct au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana, Avenue nouvelle medina - 6100 Siliana, au plus tard le **19/10/2021**. (Le cachet du Bureau d'Ordre de l'institut fera foi).

L'enveloppe extérieure doit comporter, outre l'adresse, la mention : « **Ne pas ouvrir, manifestation d'intérêt pour la formation de formateurs en LOGICIELS DAO/CAO** »

Une fois la remise de son pli faite, le soumissionnaire ne peut ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection est celui de bureau d'études selon les directives de la Banque Mondiale. Toute candidature émanant d'un consultant individuel sera exclue.

La sélection d'un organisme est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des bureaux d'études par les emprunteurs de la Banque

Mondiale, Editions Mai 2004 mises à jour en Janvier 2011». Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon les critères suivants :

Critères	Notation
Expériences pertinente pour la mission	40
Qualifications du formateur	60
Total	100

Les points seront attribués de la manière suivante :

1.
 - a. Le nombre d'années d'expérience de l'organisme dans les formations certifiantes :- 0 - 3 ans : 10 points
- 3 – 5 ans : 15 points
- 5-10 ans : 25 points
- >10 : 30 points
 - b. Taux de réussite global (statistiques sur 2 ans minimum)
- taux supérieur à 80 % et inférieur à 95% : 5 points
- taux supérieur à 95 % : 10 points
2. A chaque critère vérifié par le formateur, on attribue 15 points
 - a. Déjà certifié pour les certifications ciblées
 - b. Avoir plus de 2 ans d'expérience
 - c. Avoir un diplôme universitaire Bac+4 au minimum.
 - d. Avoir participé à deux missions similaires au minimum.

Un procès-verbal de classement des candidats est rédigé au terme de la sélection par l'équipe du projet PAQ à L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana. Cette équipe établira une liste restreinte pour la négociation du contrat.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec l'organisme sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

10. CONFLITS D'INTERET

Les organismes en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

11. CONFIDENTIALITE

L'organisme retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

***DRESSE PAR LA DIRECTION DE
L'INSTITUT SUPERIEUR DES ETUDES
TECHNOLOGIQUES DE SILIANA***

SILIANA LE,

***LU ET ACCEPTE PAR
LE SOUMISSIONNAIRE***

..... LE,.....